

ARRÊTÉ N°AP-2024-0186

**PORTANT RÉGLEMENTATION D'INTERDICTIONS DE TOURNER A GAUCHE
SUR DIVERSES VOIES**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18, L.2122-20, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110-1 et suivants et R.412-26 ;

Vu l'arrêté municipal du 26 juillet 2024 portant délégation de fonction et de signature ;

Vu l'arrêté municipal du 30 novembre 1932 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Pau et les arrêtés modificatifs subséquents ;

Vu l'arrêté municipal N° AP-2024-0105 du 10 septembre 2024 portant réglementation d'interdictions de tourner à gauche ;

Considérant que l'AP-2024-0105 est incomplet ;

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publics, de rendre lisible par le recensement de l'ensemble des intersections nécessitant, du fait de leur dangerosité, d'interdire le tourne à gauche à tout véhicule ;

Considérant que l'AP-2024-0105 doit être abrogé ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} – Les conducteurs des véhicules circulant sur les voies mentionnées dans l'annexe du présent arrêté ont interdiction de tourner à gauche pour emprunter la voie sur laquelle elles débouchent.

ARTICLE 2 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3 – L'arrêté municipal N° AP-2024-0105 du 10 septembre 2024 portant réglementation d'interdictions de tourner à gauche est abrogé.

ARTICLE 4 – Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 – En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Pau, soit par courrier (50 Cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU Cedex), soit par la plateforme « www.telerecours.fr », dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune.

ARTICLE 6 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police et le service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune.

Publié le 20 décembre 2024

Fait à Pau, le 18 décembre 2024

Pour le Maire et par délégation



Clarisse JOHNSON LE LOHER
Adjointe au Maire

ANNEXE ARRÊTÉ N°AP-2024-0186

Voie de circulation	Débouché de la voie
Aviation (Boulevard de l')	Nobel (Avenue Alfred)
Barthe (Rue Marcel)	14 Juillet (Rue du) vers pont du 14 Juillet
Bernadotte (Rue de)	Liège (Rue de)
Bernès Cambot (Rue du Sergent)	Alsace Lorraine (Boulevard d') SAUF Bus
Buros (Avenue de) contre-allée en sens unique comportant les numéros impairs	Paix (Boulevard de la) N°158
Biray (Avenue Jean)	Biray (Avenue Jean) voie d'entrée du parking du Conseil Départemental 64
Camélias (Rue des)	Loup (Avenue du)
Cami-Salié (Bd du) direction d'Ouest en Est	Blum (Av Léon)
Cami-Salié (Bd du) direction d'Est en Ouest	Blum (Av Léon)
Camy (Rue)	Résistance (Avenue de la)
Carbonnière (Rue Ramond de)	Norman Prince (Avenue)
Croix du Prince (Rue de la)	Henri IV (Avenue)
Derème (Rue Tristan)	Lilas (Avenue des)
Édouard VII (Avenue)	Gaulle (Avenue du Général de)
Gast (Rue Camille du) (LONS)	Martyrs du Pont Long (Avenue des)
Gelos (Rue de)	14 Juillet (Rue du)
Kepler (Rue Johannes)	Europe (Avenue de l')
Kinley (Rue Myron)	Nobel (Avenue Alfred)
Ladevèze (Rue Victor)	Sarrailh (Boulevard du Recteur Jean)
Leclerc (Avenue du général) voie de sortie des N°11 – 11 bis et 11 ter	Leclerc (Avenue du général)
Leclerc (Avenue du général) voie de sortie du parking du Centre Commercial de l'hypermarché	Leclerc (Avenue du général)
Michel (Rue Louise)	Gloxin (Rue du Colonel)
Montardon (Avenue de)	Mermoz (Avenue Jean)
Montardon (Avenue de) Sortie parking centre commercial du 138 Bd de la Paix	Montardon (Avenue de) en vis-à-vis du N°137
Morlaàs (Allées de)	Gaulle (Avenue du Général de)
Pesquit (Rue du)	Schwarzenberg (Rue du Professeur Léon)
Poeymirau (Avenue du Général)	Musset (allée Alfred de)
République (Place de la) Sortie du parking souterrain	République (Place de la)
Ritter (Rue Raymond)	Bourbon (allée Catherine)
Sarrailh (Boulevard du Recteur Jean)	Ladevèze (Rue Victor) SAUF Cyclistes
Volta (Rue Alessandro)	Cami-Salié (Boulevard du)

Publié le :

Pour le Maire et par délégation



Clarisse JOHNSON LE LOHER
Adjointe au Maire